



Litige état des lieux de sortie

Par **Milie13**, le **15/10/2015** à **09:04**

Bonjour,

Je suis dans une situation qui me paraît assez incroyable. J'ai loué une maison pendant seulement 1 année via une agence immobilière.

Lors de l'état des lieux de sortie le 14 août dernier avec l'agence, tout était parfait et la caution devait nous être restituée sous un mois.

Au bout d'un mois, rien... je reçois alors un coup de fil de l'agence qui me dit : "le propriétaire est passé voir la maison et il estime que vous n'avez pas suffisamment entretenu les haies, qu'ils trouvent trop hautes. Vous devez donc aller les tailler sinon nous ferons intervenir un professionnel et le montant sera déduit de votre caution".

Là, je tombe des nues!!! Le propriétaire a-t-il le droit de retourner faire son propre état des lieux, de manière unilatérale et de revenir sur celui qui a été fait? De plus, je précise que l'agence ne nous a pas fourni de copie de l'état des lieux de sortie.

Ils veulent que nous rabattions la haie de plus d'1 mètre alors que nous ne sommes restés qu'un an, ça n'a pas poussé d'1 m en 1 an! Nous avons fait l'entretien courant, d'ailleurs l'agence avait estimé que cela était bien lors de l'état des lieux.

Que devons-nous faire ?

Merci d'avance de vos réponse